



CYCLOTOURISME
CYCLOSPORT
ROUTE

Saint-Laurent-du-Var 
PORTE DE FRANCE

STADE LAURENTIN CYCLISME

Monsieur Alain ARZIARI
Maire de Coursegoules
Mairie de Coursegoules
1, place de la Mairie
06140 COURSEGOULES

Saint-Laurent-du-Var, le 26 mars 2018

Objet : Randonnée cyclotouriste « **La Laurentine souvenir Andreï KIVILEV** »

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que comme les années précédentes et en conformité avec le calendrier UFOLEP déclaré en préfecture des Alpes Maritimes, nous organiserons le **samedi 26 mai 2018, pour la treizième année consécutive**, le brevet randonneur cyclotouriste intitulé « **LA LAURENTINE souvenir Andreï KIVILEV** » sur deux parcours d'une distance de 150 et 105 kilomètres.

Cette manifestation se déroulant sur route ouverte à la circulation n'est pas une course mais un brevet randonneur disputé à allure libre, avec des pointages et des ravitaillements en divers points de son parcours.

Elle regroupera environ 200 participants et en tant que randonnée ne nécessitera aucun service d'ordre particulier.

Ce brevet a fait l'objet d'une déclaration d'organisation à la préfecture de Nice ainsi que d'une demande d'autorisation auprès de la ville de Saint-Laurent-du-Var d'où se dérouleront les opérations de départ (**7 H 00 pour le 150 km et 8 H 30 pour le 105 km**), d'arrivée, d'exposition des partenaires, de restauration et de **remise des récompenses** à l'issue de la manifestation.

Pour indication, les participants traverseront votre commune, via la RD8, approximativement entre 10 H 50 et 12 H 30 suivant l'allure de chaque participant.

Vous trouverez ci-joint le dépliant de notre épreuve avec les parcours et règlements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président

M.CORNEVAUX
Email : michelcornevaux@orange.fr
Portable : 06.31.52.34.68

LA LAURENTINE Andréï KIVILEV

BREVET RANDONNEUR UFOLEP SAMEDI 26 MAI 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Art. 1 : Caractéristiques

La Laurentine souvenir « Andréï KIVILEV » est un **brevet randonneur à allure libre** ouvert à tous les cyclistes de plus de 18 ans licenciés de toutes les fédérations cyclistes et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical d'aptitude au sport cycliste datant de moins de deux mois.

Deux parcours sont proposés :

- 105 km avec un dénivelé de 1360 m ;
- 150 km avec un dénivelé de 2100 m.

Ce brevet est organisé par le STADE LAURENTIN CYCLISME sous les **règlements de l'UFOLEP** et sous le patronage de la Municipalité de Saint-Laurent-du-Var, avec le concours du Conseil Général, du Conseil Régional et des partenaires figurant sur cette plaquette.

Art. 2 : L'engagement est subordonné à l'acceptation du présent règlement et au respect de ses clauses.

Art. 3 : La Laurentine n'est pas une course. Il n'y aura aucun classement. Il pourra être décerné, sur demande, un diplôme attestant de la réussite au brevet réalisé.

Les parcours seront fléchés. Les routes étant ouvertes à la circulation automobile, les participants sont tenus de respecter impérativement le Code de la route et de satisfaire à toutes les opérations de contrôle au cours de l'épreuve.

Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. L'Organisation se réserve le droit d'exclure tout concurrent ne respectant pas le Code de la route ou ayant un comportement dangereux et décline toute responsabilité en cas d'accident.

Art. 4 : L'épreuve est ouverte aux vélos de route et VTT réglementaires à l'exclusion des tandems et vélos couchés. Les guidons dits de triathlon ou avec des prolongateurs sont interdits.

Art. 5 : Sécurité : des véhicules de l'organisation assureront l'encadrement des deux épreuves avec une voiture ouvreuse et une voiture balai. **Les voitures suiveuses individuelles sont interdites.**

Art. 6 : Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Art. 7 : les engagements sont à faire parvenir à Madame Roseline SALUZZO-SAROCCHI, 41, chemin des Espartes - 06800 CAGNES-SUR-MER **avant le 23 mai 2018.**

L'engagement sera majoré après cette date.

L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement pour quelque motif que ce soit ne donnera droit à aucun remboursement.

Le retrait des plaques de cadre se fera le vendredi 25 mai de 14 à 19 H au village de départ Esplanade du Levant près de la mairie de Saint-Laurent-du-Var ou exceptionnellement le matin de l'épreuve à partir de 6 H 00 sur le lieu de départ. Toute personne peut retirer les plaques pour d'autres participants.

Art. 8 : lieu et horaires de départ : ESPLANADE DU LEVANT

- 7 H 00 : brevet 150 km

- 8 H 30 : brevet 105 km.

Remise des récompenses et tirage de la tombola à partir de 15 H 00.

La réception des lots se fera exclusivement sur présentation du ticket souche remis à cet effet.

Présence indispensable des lauréats pour recevoir les prix.

Art. 9 : Attribution des points par club

1 point par participant sur 105 Km

3 points par participant sur 150 Km

Récompenses : sur demande diplôme attestant de la réussite au brevet réalisé.

* Coupe aux 5 premiers clubs UFOLEP

* Coupe au premier club FFC

* Coupe au premier club FSGT

* Coupe au premier club FFCT

* Coupe au club ayant le plus de féminines sur le 150 Km

* Coupe au club ayant le plus de féminines sur le 105 Km

* Coupe au club le plus éloigné

* Coupe au participant le plus âgé sur le 150 km et 105 km

* **Chaque féminine présente à la remise des prix sera récompensée.**

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Art 10: Les participants sont invités à respecter l'environnement afin de préserver l'image de l'épreuve en général et des cyclistes en particulier. Il est recommandé de ne rien jeter sur la voie publique et de respecter les villages traversés.

Art 12: En cas de force majeure, l'organisateur pourra modifier les parcours

Art 13: Sandwiches et collations seront servis à tous les ravitaillements et à l'arrivée.

**Les organisateurs vous demandent de respecter impérativement le code de la route et de ne pas emprunter la partie gauche de la chaussée.
Soyez vous-mêmes les meilleurs garants de votre sécurité !**

PARCOURS 150 km				
Départ : 7 h 00 Dénivelé : 2100 m				
LOCALITES	Route	Km partiel	Km total	Contrôle
Saint-Laurent-du-Var	M2209	0	0	Depart
La Manda	M1	11,5	11,5	
Rond-point Charles Albert	M901	10	21,5	
M17/D27	D27	4	25,5	
Bonson	D27	5	30,5	
Toudon	D27	12,5	43	
Ascros	D27	11,5	54,5	Cont-Ravt
Col St-Raphaël /D2211	D2211A	9	63,5	
Pont des Miolans/D17	D17	7	70,5	
Roquestéron / D1	D17	10	80,5	
Conségudes	D1	10	90,5	
Bouyon/D8	D1	10,5	101	Cont-Ravt
Coursegoules	D8	11	111	
D8/D2	D2	0,5	111,5	
Col de Vence	D2	6	117,5	
Vence	D2210	10	127,5	
Le Peyron	D2210	6	133,5	
Gattières (les carrières)	D2210	4	137,5	
Saint-Laurent-du-Var	D 2209	11,5	150	Arrivée

